

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le Corps-Législatif a voté le 20 la 5^e section du ministère de l'agriculture, le budget du ministère des beaux-arts, et les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e sections du ministère des finances.

La discussion s'est arrêtée sur la section 10^e relative aux postes.

Dans la séance de mercredi, M. Vandal, directeur général des postes, a répondu aux reproches qui avaient été adressés la veille par M. Guérout à son administration.

Après ce discours et quelques observations de MM. Guérout, Pelletan, E. Picard et le vicomte Lanjuinais, les dernières sections du budget du ministère des finances ont été votées.

On s'est ensuite occupé du budget des recettes, et les premiers articles ont été successivement adoptés.

Jeudi la discussion sur le budget des recettes a été reprise à l'article 7, qui a donné lieu à un débat au sujet des salines de l'Ouest.

Les proportions que prend la discussion du budget rendront nécessaire une nouvelle prorogation du Corps-Législatif. On assure que la session se prolongera jusqu'au 8 juillet.

S. A. I. le prince Napoléon qui sortait lundi pour la première fois depuis l'accident qui lui est arrivé, s'est rendu auprès de l'Empereur.

L'Empereur et le prince se sont longuement entretenus.

On annonce aujourd'hui le départ de S. A. I. pour sa terre de Prangin.

L'Opinion nationale a reçu du ministre de l'intérieur le Communiqué suivant qui établit que le gouvernement n'entend intervenir en aucune façon dans la question des grèves.

L'Opinion nationale contient, dans le numéro du 20 juin, un article intitulé : *La Coalition et le Monopole*. Après avoir établi, sous une forme purement hypothétique, qu'il serait possible au gouvernement d'intervenir dans le conflit qui s'est élevé entre la société des Petites-Voitures et les cochers, en mettant à la disposition de cette compagnie des soldats d'artillerie et du train des équipages, le signataire de cet article admet, quelques lignes plus bas, le fait comme accompli. Il va plus loin, et ne craint pas d'affirmer que c'est là un système adopté par l'administration : « *Toujours l'armée pour faire l'office du travail libre ! Où irons-nous avec une pareille habitude prise.* »

L'Opinion nationale ne pouvait ignorer l'inexactitude de ces allégations. Aucun soldat n'a été mis à la disposition de la Compagnie des Petites-Voitures pour remplacer les cochers en grève. Le gouvernement n'intervient pas dans les discussions soulevées entre les patrons et les ouvriers, et il n'a eu aucun motif pour intervenir, puisque l'ordre n'a pas été troublé un seul instant.

Il est profondément regrettable de voir un journal se faire ainsi le propagateur d'assertions qui ne peuvent qu'égarer l'esprit public.

(Communiqué.)

Encore un changement de ministère en Espagne ! La nouvelle n'a rien d'imprévu pour ceux qui ont observé avec soin les derniers

incidents de la politique au-delà des Pyrénées. Tous les cabinets appelés successivement aux affaires se sont trouvés en présence d'une situation qui n'a fait que s'aggraver. Le maréchal Narvaez, lui-même, a dû offrir à la reine la démission du cabinet qu'il présidait, et c'est le maréchal O'Donnell qui a été chargé de former le nouveau ministère.

Ce changement offre un caractère beaucoup plus accentué que les dernières crises ministérielles ; c'est le retour au pouvoir du grand parti de l'union libérale, qui représente, en définitive, la majorité de l'opinion, et qui, dans les circonstances présentes, paraît avoir agi de concert avec quelques-uns des membres les plus distingués du parti progressiste. Le nouveau cabinet se fera bientôt connaître par ses actes ; mais en jetant les yeux sur la liste des membres qui le composent, on y trouve des éléments de force et de consistance qui manquaient aux cabinets antérieurs.

Voici cette liste, telle que nous la transmettent les dépêches télégraphiques de Madrid :

Maréchal O'Donnell, présidence et guerre ; Alonso Martinez, finances ; Fernando Calderon Collantes, grâce et justice ; Posada Herrera, intérieur ; Manuel Bermudez de Castro, ministère d'Etat (affaires étrangères) ; marquis de la Vega de Armijo, fomento (travaux publics) ; Zavala, marine ; Canovas, ultramar (colonies).

Le maréchal O'Donnell a occupé le pouvoir à diverses reprises. Il est une des premières illustrations militaires de l'Espagne, et il a su relever le prestige extérieur de ce pays par une expédition qui est restée le fait le plus brillant de l'Espagne contemporaine.

Le nouveau ministre des finances, M. Alonso Martinez, a été élu quatre fois député aux Cortès. C'est un des membres les plus distingués du barreau de Madrid, et il a été deux fois ministre des travaux publics : en 1854, sous la présidence du maréchal Espartero, et en 1864, sous le ministère Miraflores. Il a occupé en outre, en 1856, sous le ministère O'Donnell, le poste éminent de gouverneur civil de Madrid.

On se souvient que les détenteurs de coupons espagnols à Londres ont consulté M. Martinez, et que son opinion, favorable à l'arrangement de ces valeurs, a été publiée par tous les journaux.

M. Calderon-Collantes, ministre de grâce et justice, a été tour à tour député aux Cortès et sénateur ; c'est un magistrat très-estimé et un des orateurs les plus influents de l'assemblée à laquelle il appartient.

M. Posada Herrera, le nouveau ministre de l'intérieur, a déjà exercé ces fonctions pendant cinq ans, sous la présidence du maréchal O'Donnell. C'est un des hommes d'Etat les plus importants de l'Union libérale ; il était le chef de l'opposition aux Cortès pendant le ministère qui vient d'être renversé. Tous les partis s'accordent à reconnaître dans M. Posada Herrera la haute capacité dont il a fait preuve.

Le ministre des affaires étrangères, M. Bermudez de Castro, a déjà occupé avec distinction le portefeuille des finances sous le ministère Lersundi, en 1853, et celui de l'intérieur, en 1857, sous le cabinet Armero-Mon.

Le ministre des travaux publics, le marquis de la Vega de Armijo, est resté gouverneur

FLEURBAEYTON.

6

AUGUSTE ET MARIE

(Suite.)

III. — LA MÈRE ET LE FILS.

Jeanne Rozé, femme de Guillaume Fleury, nous l'avons dit, était restée veuve, à cinquante ans, avec huit enfants sur les bras : six garçons et deux filles. L'aîné avait alors douze ans et la petite dernière (Marthe), un an et demi.

C'était là une triste position, car le pauvre ménage était sans fortune, du côté de l'homme comme du côté de la femme, Jeanne et Guillaume s'étaient connus, aimés — et mariés avec dix écus, se reposant sur Dieu de leur venir en aide pour élever les enfants qu'il daignerait leur envoyer.

Dieu leur avait accordé huit enfants.

Si, à deux, il était déjà bien difficile de nourrir ces huit bouches, combien plus lourde encore devait être la charge, lorsqu'elle ne reposa plus que sur un, — sur la mère, l'être faible de cette douce communauté appelée la famille, qui laisse de si vifs dé-

chirements, lorsqu'elle vient à se dissoudre, par le trépas ou par l'abandon, — cette mort du cœur, plus cruelle encore peut-être que la mort physique, car celle-ci est inévitable, tandis que l'autre est une défaillance coupable, un acte de lâcheté chez l'époux qui délaisse l'autre et ne craint pas de rompre ce que Dieu avait uni pour toujours.

Comment fera la pauvre veuve pour nourrir et élever sa nombreuse famille ?

Elle se lèvera avec l'aurore et ne se couchera que lorsqu'elle sera vaincue par le sommeil, un sommeil de plomb.

Mais elle a beau user ses yeux, la pauvre mère : son travail est insuffisant pour lui aider à donner le pain de chaque jour à ses enfants.

Une idée lui vint alors, ce fut d'acheter un panier et une hotte et de prier un épicier de Conches de lui faire crédit de dix francs de marchandise, sur le dépôt de sa croix de mariage.

Le marchand, qui était un brave homme, avait dans la poitrine un vrai cœur et non un quartier de roc, refusa le gage de la digne femme, lui avança pour vingt francs de marchandise et, devinant qu'elle se proposait de la revendre en détail, dans les communes voisines, lui donna quelques bons

conseils, car la brave femme ignorait complètement les premiers rudiments du commerce.

Le marchand lui avait dit, entr'autres choses à méditer :

— Sachez vous contenter de peu ; de petits gains, répétés tous les jours, valent mieux qu'un gros gain, une fois par hasard.

C'est là, aujourd'hui, une idée banale ; mais combien lui a-t-il fallu de temps pour se faire accepter des siècles !

Voilà donc la brave femme de Guillaume Fleury, la mère aux huit enfants, courant les villages environnants, son panier à son bras et sa hotte sur le dos, l'un et l'autre pleins de marchandise.

Elle portait souvent de la ville, avec quatre-vingts livres pesant, pour faire des tournées de huit à dix lieues.

Grâce aux légers profits qu'elle réalisa, elle put élever sa famille ; mais à quel prix... Sa santé était détruite et son pauvre corps tout déformé : droite comme un jonc, au moment de prendre la hotte, elle était devenue toute bossue, à force de marcher courbée.

Mais « ça lui était bien égal », à la digne femme ! D'ailleurs, il ne fallait pas penser à la faire con-

venir que ce fût sa hotte qui l'eût rendue ainsi :

— Ah ! bien ! oui, ma hotte, disait-elle... Ce n'est pas ma hotte... Je suis devenue voûtée, parce que je devais devenir voûtée... avec l'âge.

Et elle souriait alors de ce doux sourire des mères qui adorent leurs enfants et trouvent que c'est trop peu que donner pour eux leur beauté et leur santé, — quand elles avaient fait, dans leur cœur, le sacrifice de leur vie pour ces « chers ingrats ! »

Telle était l'excellente mère qui figure dans ce récit, et dont la prière du matin et du soir se terminait par ces mots : — « Mon Dieu, pour dernière grâce, daignez me faire mourir avant les miens ! »

Cette prière suprême embrassait bien tous les enfants nés de son sein, qui tous recevaient une égale part de son amour...

Et, pourtant, comme toutes les mères favorisées de plusieurs enfants, la digne femme avait une de ces préférences dont Dieu sourit dans le ciel, tant ces inclinations particulières, en dorant d'un dernier rayon d'amour ces pauvres cœurs maternels, font peu de tort aux autres aimés !

L'objet de la préférence de cette mère, on l'a deviné, c'était le dernier né de ses garçons, c'était son Auguste...

civil de Madrid pendant trois ans, et il a été successivement ministre des travaux publics et ministre de l'intérieur sous les deux présidences du maréchal O'Donnell.

Le général Zavala prend pour la troisième fois le portefeuille de la marine; c'est un militaire plein de loyauté; il appartient à la masse modérée du parti progressiste.

M. Canovas del Castillo, ancien ministre de l'intérieur, sous le ministère Mon, s'est fait une grande situation aux Cortès par son éloquence.

On voit que le maréchal O'Donnell, en revenant au pouvoir, s'est entouré des hommes les plus capables de le seconder dans la mission qu'il a acceptée de la confiance de la reine. (La France).

Le *Diario español* rapporte le bruit que, samedi dernier, le capitaine-général de Madrid aurait réuni chez lui tous les chefs de la garnison de la capitale, et leur aurait donné des instructions particulières. Ces chefs étaient au nombre de vingt. « Nous n'en savons pas davantage », ajoute le *Diario español*.

Le gouvernement a ordonné la dissolution immédiate de plusieurs cercles, entre autres du Cercle agricole, et la fermeture d'un certain nombre d'établissements publics.

Pendant que le journal *El Espiritu publico* s'oppose à la reconnaissance de l'Italie par l'Espagne, la *Epoca* continue à se montrer favorable à un rapprochement, comme le prouve l'article suivant, du 16 de ce mois :

« Nous recevons de Rome des nouvelles très-importantes. Les dispositions conciliatrices que les journaux français et italiens attribuent à Sa Sainteté et à quelques-uns de ses conseillers les plus éminents ne sont pas exagérées. Mais que ces dispositions viennent à échouer contre les efforts contraires de l'ambassadeur d'Autriche, puissance qui considérerait comme l'anéantissement de toutes ses espérances, l'établissement d'une bonne intelligence entre la papauté et l'Italie, bonne intelligence qui, avant tout, doit avoir pour base le respect et l'indépendance du saint-siège.

» Notre correspondant n'est point satisfait du langage des journaux espagnols néocatholiques et ministériels, qu'il considère comme très-mal informés lorsqu'ils assurent qu'il n'y a aucune probabilité d'un changement dans les rapports existant entre l'Espagne et l'Italie. A Rome, M. Pacheco, ambassadeur d'Espagne, oppose de constants obstacles aux exigences inflexibles de l'Autriche, et tout en défendant les intérêts espagnols, il est un puissant auxiliaire de la politique de conciliation dont le commandeur Vegezzi est le représentant.

La dépêche que nous a transmise l'Agence Havas annonçant que, selon les lettres de

Rome, les négociations entre l'Italie et la cour de Rome avaient été interrompues la veille, est fondée, des complications, qui ne paraissent pas devoir être insurmontables, étant survenues.

En vue d'arrêter la crise du brigandage qui se renouvelle annuellement dans quelques parties de la Calabre, le général Pallavicini vient de prendre les dispositions suivantes :

1° Une prime est attribuée à tout service rendu contre le brigandage ;

2° Il est interdit, sous les peines les plus sévères, de porter des billets aux brigands, et les propriétaires sont tenus de dénoncer quiconque aurait contrevenu à cette interdiction ;

3° Tout brigand qui se constitue prisonnier reçoit, outre la grâce de la vie, une recommandation spéciale en vue d'une diminution de peine ;

4° Enfin, quiconque se refuserait à rendre des services de sûreté publique, sera traité comme complice des brigands.

En même temps que l'on tente un énergique effort pour ramener la sécurité dans les Calabres, la province de Palerme, si troublée il y a quelques mois, rentre rapidement dans l'ordre, sous l'administration intelligente et ferme du marquis Gualterio.

LA GRÈVE DES COCHERS.

Les délégués des cochers de place et de remise ont adressé la lettre suivante à l'*Opinion Nationale*, en réponse à celle de M. Ducoux, que nous avons reproduite dans notre dernier numéro :

« Paris, le 19 juin.

» Monsieur,

» Les délégués des cochers de place et de remise ont été reçus aujourd'hui en audience par M. Ducoux, leur directeur, pour s'entendre sur le différend qui les sépare, et pour lequel ils se sont mis en grève le 15 de ce mois. Les deux parties n'ayant pu s'entendre, les cochers, quoique à regret, se voient forcés de continuer la grève.

» Plusieurs d'entre eux ayant offert leur démission, et s'étant présentés pour retirer leur cautionnement, ont trouvé la caisse fermée.

» M. Ducoux, interpellé, a répondu que la faire ouvrir n'était pas de sa compétence, et les cochers n'ont pu retirer leur cautionnement.

» Au moment de clore notre lettre, nous recevons, monsieur le rédacteur, un numéro de votre excellent journal, dans lequel nous lisons la lettre de M. Ducoux. Nous nous empressons d'y répondre, afin de relever aussi les inexactitudes qu'elle renferme. Ces inexactitudes sont au nombre de six :

» 1° Il est fait une retenue de 50 c. par jour de travail pour l'entretien du cautionnement et de l'habillement. Comme le dit M. le direc-

teur, cette somme, quand le cautionnement est complet et qu'il y a un mois en plus, le cocher touche le décompte. Mais M. Ducoux sait bien que presque jamais le cocher ne touche ce décompte, *forcé* qu'il est de prendre un habillement tous les ans. Ainsi, si M. le directeur le veut, nous lui prouverons que des cochers (et le nombre en est grand) ont été obligés de prendre un habillement complet, qui coûte 80 fr., quoique étant pourvus d'un uniforme qui n'avait jamais été porté; faute de se conformer à cette injonction, ils sont forcés de quitter la compagnie.

» 2° La série des rétributions n'est pas interminable : elle est de 1 fr. 10 par jour pour les employés du dépôt, de 50 c. pour l'habillement et 10 c. pour l'assurance; en tout, 1 fr. 70.

— Ces frais ne sont pas facultatifs, ni formellement interdits, comme dit M. le directeur; ils sont, au contraire, très-obligatoires, et M. Ducoux le sait bien. Il ne peut nier que les palefreniers, laveurs, cirreurs et autres sont à peine rétribués par lui. Les palefreniers ont un salaire de 2 fr. 60, les laveurs 3 fr. 25, les cirreurs 3 fr. 50, et ils fournissent leurs ustensiles. Si le cocher refuse de payer il se voit forcé de quitter le dépôt.

» 3° Pour les amendes, les cochers n'ont jamais essayé de s'y soustraire, quand elles sont appliquées d'une façon honnête, ce qui n'arrive pas toujours. M. Ducoux dit qu'elles sont en moyenne de 15 fr., dont un tiers pour le service d'inspection et deux tiers pour une caisse de secours. — Nous n'aurions peut-être pas parlé de cet argent, si M. Ducoux ne nous y avait amenés.

» En 1858, au mois d'octobre, une députation de dix cochers s'est présentée chez lui, non pas pour s'entendre sur une grève, mais pour prévenir une grève. Après des pourparlers qui n'ont pas abouti, M. Ducoux dit aux délégués que les deux tiers des amendes seraient versés, ainsi que l'excédant probable des 10 centimes d'assurances, à la caisse de secours et de retraite. Les délégués se sont retirés satisfaits de ces promesses, nous sommes heureux de voir que M. le directeur a tenu parole et que cette caisse existe, mais ce dont nous sommes moins heureux, c'est de voir que personne n'est secouru par elle. M. Ducoux avait dit aussi que tous les ans, il nous présenterait un état de la caisse tant promise, et depuis 1858, nous attendons toujours cet état.

» 4° Les cochers n'ont jamais nié que, selon l'expression de M. Ducoux, ils ne *détournaient* pas de la recette une somme suffisante pour compléter leur journée, avec la somme si minime qui leur reste après tous frais faits. Et c'est le plus puissant motif qui les a fait mettre en grève; ils veulent travailler sans être obligés de *détourner* ce que M. Ducoux leur reproche.

» 5° Pour les moyennes, M. Ducoux se

trompe en disant qu'elles se règlent par mois; elles se règlent plus souvent par jour. Exemple : Un cocher signe un engagement par lequel il doit rendre la moyenne de recette de la catégorie de voiture qu'il mène; ce n'est qu'à la fin du mois qu'il doit compléter. S'il est faible cependant, s'il arrive qu'un jour de recette n'est pas ce que l'on appelle à la hauteur, il est obligé de compléter de suite ou de partir; il a beau se récrier, on ne tient pas compte de ses protestations. Si M. le directeur le désire, nous lui donnerons toutes les preuves avec les noms des cochers et le numéro des voitures.

» Il y a, en effet, un ordre de service qui a été lancé par M. Ducoux, et qui dit que la moyenne doit se régler mensuellement et que le préposé à la recette doit prévenir le cocher tous les cinq jours de sa situation de moyenne, mais M. le directeur sait bien que cet ordre n'a jamais été exécuté.

» Les cochers qui paient la moyenne ne sont pas la faible minorité, comme le dit M. Ducoux, mais la grande majorité. Pour nous servir d'une expression qui nous est familière, nous y passons tous.

» Agrérez, etc.

» (Suivent les signatures de tous les délégués des cochers de place et de remise.) »

Plusieurs centaines de voitures de place de la Compagnie impériale ont repris leur service dans Paris, dit la *Correspondance Havas*. Mais aucun des cochers en grève n'a voulu reprendre jusqu'ici son fouet et sa place sur son siège.

La Compagnie impériale des voitures de Paris a transmis des renseignements d'après lesquels, par suite d'un appel qu'elle a fait par voie d'affiches à toutes les personnes sachant conduire, connaissant Paris, et munies de bons certificats, elle voit affluer dans ses dépôts un grand nombre de cochers. C'est ainsi que deux dépôts auraient fourni aujourd'hui à la circulation 1,525 voitures.

Paris a été, hier soir, sur plusieurs points, le théâtre de manifestations bruyantes, hostiles même, aux cochers d'occasion qui avaient pris la place des employés en grève. — Ces manifestations sont regrettables.

Des arrestations ont été opérées. En général, la portion la plus remuante de la population parisienne affecte de prendre parti contre les cochers improvisés par la Compagnie. Mais la police s'oppose avec raison à ces manifestations. Il a été décidé en principe que tout en laissant aux cochers en grève la liberté que leur donne la loi, aucune atteinte au maintien de l'ordre ne serait tolérée. On dit même que ces instructions viennent de très-haut.

Le tribunal correctionnel doit s'occuper aujourd'hui samedi de la première affaire de coalition concernant les cochers. Cette fois, c'est

Aussi, la pauvre mère avait-elle vu avec une vive inquiétude la tristesse qui se faisait remarquer, depuis la foire de Conches, sur le visage de son Benjamin; mais elle s'était bien gardée de le questionner à ce sujet.

Seulement, pour la première fois, depuis longtemps, elle s'était souvenue de sa jeunesse, et du doux tribut que la nature exige de l'homme, à cet âge béni du ciel... Plus de doute, son Auguste aimait la fille du père Pavilly et désirait en faire sa femme; mais il était clair qu'une brouille était survenue entr'eux, et ils se boudaient présentement, en brûlant de part et d'autre de se réconcilier... Il n'y avait alors qu'une chose à faire... On touchait à l'Épiphanie, qui était une fête de famille... C'était d'aller bravement inviter le père et la fille, « qui connaissaient la maison », à venir faire les Rois...

La brave femme avait passé sa jupe rayée et son casaquin de siamoise, mis sa coiffe des dimanches et était allée inviter à souper, pour le 3 janvier, le père Pavilly et sa « demoiselle ».

Le digne sabotier et sa Marie avaient accepté, — le père, avec une vigoureuse poignée de main; la jeune maîtresse de Lila, avec une subite rougeur, suivie d'un doux sourire, qui témoignaient diffé-

remment du plaisir que chacun aurait à se rendre à l'invitation qui lui était adressée.

La mère d'Auguste se proposait de causer une douce surprise à son fils, lorsqu'il reviendrait des Vieux-Conches; mais la digne femme n'avait pu se taire sur l'invitation faite par elle au père Pavilly et à sa Marie. Elle s'en était ouverte à ses autres enfants, en leur recommandant le secret, qu'ils avaient gardé; mais elle avait oublié de faire la même invitation à Marthe, comme la jugeant « sans conséquence », et la *petite* avait parlé!

C'est que, pour être gardé, un secret veut n'être possédé que par une personne, et encore... est-ce déjà beaucoup, — car un rêve peut vous trahir!

Revenons à l'amoureux de Marie.

Auguste, en quittant les Vieux-Conches, avait pris la conduite de la marche, et avait mené Julien et Marthe un train d'enfer.

Aussi ces derniers étaient-ils en nage, lorsqu'ils arrivèrent à Sainte-Marthe; mais ils étaient trop heureux du bonheur dont ils étaient témoins, pour se plaindre; seulement, en arrivant, la petite sœur se précipita sur la pinte de grès, et se versa un grand verre de cidre, qu'elle avala d'un trait; et il est probable que Julien en fit autant, arrivé chez lui.

Pour Auguste, il se jeta, lui, dans les bras de sa mère et l'embrassa... comme il ne l'avait jamais embrassée!

— Ah! ma bonne mère, s'écria-t-il, ma chère mère, combien je vous suis reconnaissant...

L'heureuse mère, qui croyait son secret bien gardé, fit mine de ne pas comprendre; mais ce système ne lui réussit pas longtemps.

— Je sais tout, ajouta Auguste... Marthe a parlé... Vous avez invité le père Pavilly et Mlle Marie à faire les Rois avec nous... Ils sont ici... seulement, ils se sont cachés, pour rire, en me voyant entrer; mais je saurai bien les trouver, surtout Mlle Marie...

Et il allait s'élançant dans la chambre voisine.

Sa mère le retint et lui avoua qu'en effet le père Pavilly et sa demoiselle étaient arrivés; mais qu'ils étaient sortis, il y avait à peu près une heure, pour aller prier sur la tombe de leur nièce et cousine, Mlle Cécile — morte à dix-sept ans — et qu'ils ne pouvaient tarder de rentrer, car « il ne fallait pas plus d'une demi-heure, pour aller au cimetière et en revenir ».

La brave femme disait la vérité, et avait parlé avec respect, mais simplement, de l'acte pieux que le père Pavilly et sa fille étaient allés accomplir sur la

tombe de la jeune morte; et, cependant, ce fait rappelé à un moment où tout était joie dans le cœur d'Auguste, fit sur ce dernier une impression pénible, qui, toutefois, s'effaça bientôt et échappa à sa mère.

Le père Pavilly et sa fille arrivèrent quelques instants après; et ce fut, de part et d'autre, une fête de se revoir, surtout pour nos amoureux, — pour Auguste et Marie, qui s'étaient tant fait souffrir l'un l'autre, à la foire de Conches, car, depuis lors, le repos de la jeune villageoise n'avait été guère moins troublé que celui de son ami...

Doux martyres, que ne pouvez-vous durer éternellement, car, l'amour, — c'est vous, c'est votre mal sacré, ce sont vos peines amères...

Aimer, c'est désirer; et désirer c'est souffrir...

L'amour est une ascension, — un voyage, et non une arrivée, — ascension du cœur, soit de l'âme, vision en Dieu, et non oubli de la vie sous les oranges, les lauriers roses ou les pommiers en fleurs!

Marie portait une robe de drap gris semblable à celui adopté par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et cette couleur modeste s'harmoniait bien avec les sentiments de la douce enfant, *sœur de charité de l'amour*, dans la plus chaste, dans la

un nommé Espourteau, cocher de grande remise, qui est inculpé de ce délit.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho Saumurois.

Paris, 20 juin 1865.

Mon cher Directeur,

Vous seriez bien étonné si je ne consacrais pas la plus grande partie de cette Causerie à la grève des cochers, qui restera assurément l'un des épisodes les plus curieux de notre histoire contemporaine.

Nous ne nous occupons guère d'autre chose, en effet, depuis bientôt une semaine. Jeudi dernier, Paris, qui ne se doutait de rien, s'est réveillé sans entendre les grondements accoutumés du pavé. Quelque chose manquait à la symphonie des rues, telle qu'elle est exécutée tous les jours par les virtuoses du plein vent, et ce quelque chose c'était l'accompagnement en faux bourdon des roues de quatre ou cinq mille voitures. Les cochers de la Compagnie impériale venaient de se mettre en grève.

Le motif de cette grève est trop connu après tout ce qui a été dit et écrit pour que j'y revienne.

Je n'ai point ici à m'immiscer dans le débat qui s'agit entre les cochers et la Compagnie, et qui, en ce moment même, est sur le point de se résoudre par le retrait à celle-ci d'un privilège qu'elle se reconnaît impuissante à exploiter. Je veux me borner à vous conter le côté pittoresque de ce conflit pacifique, qui a étonné d'abord, puis ennuyé les Parisiens et qui a fini par les mettre en gaieté. Tout d'abord, Paris est devenu presque aussi silencieux qu'une ville de province. Rien de plus singulier que ce vide des places de boulevards : les abords des chemins de fer étaient le théâtre de comédies assez amusantes, les voitures en activité ne suffisant pas à transporter les voyageurs débarquant avec leurs bagages. D'un autre côté, les propriétaires de voitures de louage profitent de l'occasion et l'on voit sortir de la remise des véhicules impossibles, des chevaux fantastiques, des cochers comme on n'en rencontre jamais.

On disait que la garnison de Paris allait être mise en réquisition pour conduire les chevaux de la Compagnie; on assurait que des bourgeois offraient leurs cochers. C'était une exagération. Toute mesure qui abrègerait la grève en dehors du consentement des cochers serait une atteinte à la liberté des coalitions.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le second jour, le nombre de véhicules circulant dans Paris avait beaucoup augmenté. Les voitures dites grandes remises, et toutes les voitures dites de régie, moins celles qui dépendent de la Compagnie impériale, ainsi que d'autres venues des environs de Paris, se sont mises à la disposition du public surtout aux gares des chemins de fer.

plus simple acception du mot... Mais cette robe, taillée à la villageoise — à grandes manches et à larges plis — si elle était inhabile à faire valoir les formes pures de la perle de beauté qu'elle recelait, comme une gaine jalouse, en laissait du moins deviner la suave harmonie... Puis, elle avait encore un autre mérite, cette robe de bure; elle s'arrêtait, comme par amour du beau, à un « empan » au-dessus de deux pieds d'enfant, auxquels se rattachaient deux petites jambes d'une pureté idéale; le tout recouvert de simple bas de coton, mais si blancs et si correctement tirés, qu'on oubliait la vulgarité de la matière et la grossièreté du tissu, pour ne songer qu'aux trésors esthétiques qu'ils renfermaient.

La douce enfant, avec la robe dont nous avons parlé, portait un mouchoir blanc — moins blanc que son cou, quoique ce dernier eût pu lutter avec la neige ou le lys... Ce mouchoir, elle l'avait festonné de ses mains... (Nous disons festonné et non brodé, car, au village, on fait une grande différence entre ces deux mots; le feston y est tenu pour un ornement permis; la broderie, comme une parure défendue).

Donc, notre Marie avait festonné elle-même le mouchoir de cou qu'elle portait et ne le mettait qu'aux

D'autre part, la Compagnie des omnibus a mis en circulation un plus grand nombre de voitures et les Compagnies de chemin de fer ont envoyé leurs omnibus dans toutes les directions.

On a remarqué des voitures de remise ou de place conduites par des cochers anglais, ayant à côté d'eux, sur le siège, des commissionnaires médaillés, destinés à leur indiquer leur route. De plus, la Compagnie a fait monter sur les sièges, des palefreniers et autres employés d'écurie. Mais, il faut le dire, le public semblait prendre parti pour les cochers, et plusieurs fois j'ai vu des numéros jaunes forcés d'abandonner la place, poursuivis par les huées des spectateurs.

Ces braves gens, pour la plupart, n'ont pas l'air de connaître Paris; j'ai vu l'un d'eux, tout à l'heure, qui, après avoir demandé son chemin à son voyageur, s'est adressé à un sergent de ville. Cette façon de conduire rappelle l'âge d'or, et je suis certain que dans la Salente de Fénelon, les cochers de fiacre ne s'y prenaient pas autrement.

Vous voyez que cette aventure a son côté comique.

Cette situation de Paris sans voitures eût été plus grave en cas de mauvais temps; mais saint Médard lui-même paraît s'être mis en grève, car depuis le jour de sa fête, il n'est pas tombé une seule goutte d'eau sur la capitale.

Cependant, un des résultats déjà appréciés de la grève a été de nuire aux théâtres et aux lieux publics des Champs-Élysées et des environs. En général, on est resté chez soi, dans la certitude où on était de ne pas trouver de voiture au sortir du bal ou du spectacle.

Un statisticien a calculé par à peu près que la grève avait dû faire manquer environ six mille rendez-vous d'affaires, trois mille rendez-vous d'amour. Une douzaine de malades au moins ont succombé par suite du retard que leurs médecins ont été forcés d'apporter à leurs visites. Il convient d'ajouter que, d'après les calculs du statisticien que je cite, un nombre infiniment plus considérable a dû une sensible amélioration de santé à l'absence de ces mêmes docteurs. Deux douzaines de noces en détresse erraient sur les trottoirs à la recherche d'un ou plusieurs véhicules pour loger leurs fleurs d'oranger; samedi, j'ai vu dans et sur un omnibus de la barrière Pigale à la barrière Saint-Jacques, une noce tout entière, les dames à l'intérieur, les hommes sur l'impériale et le garçon d'honneur sur le marchepied. Ces victimes du monopole et de la grève combinés paraissaient prendre, il est vrai, leur mal assez gaiement; mais j'oserais jurer que l'héritier futur de ce couple nouvellement uni ne sera ni un ami de la Compagnie des petites voitures ni un défenseur du privilège!

Tout se passe, du reste, dans le plus grand calme; aucun rassemblement n'a été remar-

grandes fêtes... « Ce blanc, dira-t-on, n'allait guère avec une robe de bure. » — C'est vrai, répondrons-nous. Mais, pour la naïve enfant, ce blanc était un symbole de la pureté de son cœur; et alors cette dissonnance de toilette disparaît, pour faire place à une douce harmonie de l'âme, — et ce petit mouchoir blanc, qui jurait avec cette robe de bure, devient une chose poétique, par l'idée de pureté qui s'y rattache.

Auguste et Marie étaient tout à la joie d'être ensemble, de se voir et de se parler — beaucoup plus des yeux que de bouche.

Le père Pavilly était assis près de l'horloge, sans penser à rien.

La mère du jeune forgeron vaquait aux apprêts du souper.

— Damné bois! s'écria-t-elle tout-à-coup; je ne sais pas ce qu'il a vu aujourd'hui, — il ne veut pas brûler. S'il était vert, je ne dirais rien; mais il a plus de six mois... Je vous demande un peu...

— Je vois ce que c'est, observa le sabotier: les bûches sont trop grosses; ça va me faire de la besogne, en attendant qu'on se mette à table.

Puis, s'adressant à Auguste et à Marie:
— Hé! les enfants, ajouta-t-il, vous ne dites rien...

qué. Les cochers ont évité de se montrer plusieurs ensemble; on ajoute même que, par mesure de précaution, beaucoup d'entre eux sont restés couchés dimanche toute la journée, tandis qu'on en a vu d'autres, aux goûts plus bucoliques, aller tranquillement pêcher à la ligne sur les bords de la Seine.

Après la grève des cochers, nous sommes menacés, assure-t-on, d'une autre grève, celle des garçons de café et de restaurant.

De combien d'autres grèves ne sommes-nous pas menacés? On parle de celle des croquemorts, des ouvriers de la Compagnie du gaz, qui laisseraient ainsi Paris dans les ténèbres, et nous ramèneraient en plein moyen-âge.

— On sait que le câble électrique qui reliait l'Algérie à la France, rompu depuis plus de cinq ans, n'avait pas été encore rétabli. Dernièrement, à l'occasion du voyage de l'Empereur, la transmission des dépêches se faisait par un service extraordinaire, qui était extrêmement coûteux. Nous apprenons que, depuis le 20, le fil électrique rattache de nouveau sans interruption l'Algérie à la métropole.

Le premier télégramme, expédié d'Alger mardi à midi, est arrivé à Paris en moins d'une heure.

Voici à ce sujet les détails qu'on nous communique :

« Le Dix-Décembre, navire de l'administration des lignes télégraphiques, dont l'état de conservation inspirait dernièrement des inquiétudes dans le sein de la Chambre, vient d'achever avec un plein succès la pose du câble qui nous relie à l'Algérie. Cette opération délicate, exclusivement dirigée par les fonctionnaires de l'administration des lignes télégraphiques, s'est terminée dimanche au soir, et, depuis lundi, le service des correspondances avec l'Algérie fonctionne régulièrement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

M. le Préfet d'Indre-et-Loire a pris à la date du 19 juin, un arrêté pour ouvrir une enquête relative à la direction de la ligne de fer de Tours aux Sables-d'Olonne, dans la section de Tours à Thouars. Voici le texte de cet arrêté :

Nous, préfet d'Indre-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur.

Vu l'avant-projet du prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire, ledit avant-projet comprenant cinq directions différentes :

- 1° L'une sur Tours, par Thouars, Loudun, Chinon, l'Île-Bouchard et Joué-lès-Tours;
- 2° Une autre par Thouars, sur Saumur;
- 3° Une troisième, de Loudun, sur Port-de-Piles;

— Mais si! mon père, nous parlons, répondit Marie.

— Ça fait trembler, comme vous parlez! J'y songe! qui vous empêche d'aller faire un tour dans le village?

— Personne! ajouta la mère.
— Voulez-vous? mademoiselle Marie, hasarda timidement l'amoureux de la belle Fidélairoise.

— Volontiers, maître Auguste, répondit la jeune fille.

Et ils sortirent.
(La suite au prochain numéro)

La race des excentriques n'est pas prête de s'éteindre,

Dimanche, après les courses, un fils de la blonde Albion offrit deux cents louis à celui qui lui donnerait des crins de Gladiateur en assez grand nombre pour s'en faire une bague.

Le propriétaire du cheval a renvoyé le requérant à Grimshaw, jockey.

Grimshaw a refusé. Il veut que son cheval reste entier sans la moindre émasculat.

4° Une quatrième, de Chinon à Port-Boulet;
5° Et la cinquième, de l'Île-Bouchard sur Sainte-Maure ou Noyant;

Vu la dépêche du 14 juin, présent mois, par laquelle S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics nous invite à soumettre cet avant-projet à une enquête dont la durée sera d'un mois;

Vu la loi du 3 mai 1841, les ordonnances royales du 18 février 1834 et 15 février 1835,

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. — Il sera procédé, dans les formes déterminées par le titre I^{er} de la loi du 3 mai 1841 et l'ordonnance du 18 février 1834, modifiée par l'ordonnance du 15 février 1835, à une enquête sur l'utilité comparative des cinq directions étudiées pour le prolongement sur Tours du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire.

Art. 2. — Cette enquête dont la durée est fixée à un mois, commencera le vendredi 23 juin courant et sera close le mercredi 26 juillet prochain.

Pendant ce temps, les pièces dudit avant-projet resteront déposées au secrétariat général de la préfecture, où elles seront communiquées à toutes les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les registres destinés à recevoir les observations du public, seront en outre ouverts, pendant le délai ci-dessus, tant au secrétariat de la préfecture que dans les bureaux des sous-préfectures de Loches et de Chinon.

Art. 3. — Une commission se réunira le samedi 29 juillet, à une heure de l'après-midi, en l'hôtel de la Préfecture, pour délibérer sur les résultats de l'enquête et donner son avis motivé tant sur l'utilité dudit prolongement que sur la direction à suivre.

Art. 4. — Cette commission, qui sera présidée par M. le marquis de Quinmont, député, sera composée de :

MM.

Le marquis de Quinmont, député, membre du Conseil général et propriétaire à Crouzilles;

Mame, député, maire de Tours;
Roze, Paul, président du tribunal de commerce de Tours;

Goüin, banquier, président de la Chambre de commerce de Tours;

Hulin, conseiller-général, manufacturier à Richelieu;

Barbier, maire de Richelieu;

Martin-Tiffeneau, membre du conseil-général, propriétaire à Ste-Maure;

Fermé, conseiller-général, maire de Chinon;

Raguin, propriétaire à Chinon;

Blanchet, banquier à Chinon;

Torterie, conseiller-général, propriétaire à Azay-le-Rideau;

Hervé, conseiller-général, notaire à Bourgueil;

Lesèble, propriétaire, maire de Ballan.

Nous reproduisons dans notre prochain numéro, les divers motifs qui militent en faveur du tracé par Saumur; c'est l'exposé que fit M. Louvet, maire de Saumur, au conseil municipal, dans la séance du 26 décembre 1862.

C'est mercredi dernier, 21 juin, qu'a fini le printemps et que l'été a commencé. Les jours ont alors cessé de croître, et leur décroissance commencera bientôt.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés les dispositions du règlement de police, qui impose aux habitants l'obligation d'avoir, pendant les chaleurs, à arroser devant leurs maisons, cours, jardins, ateliers et autres établissements, tous les jours à 9 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi.

M. le commissaire de police tiendra la main à l'exécution de ces dispositions.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 avril 1865.
Le Maire, CHEDRAU, adj.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens au surnumérariat des postes auront lieu le 10 août prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens, devront se présenter sans délai devant le directeur chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur, accompagné du général de division comte de Goyon, aide-de-camp de Sa Majesté, est sorti hier à six heures du palais des Tuileries.

» Sa Majesté conduisait elle-même son phaéton. L'Empereur a suivi les quais jusqu'à la place de la Bastille, recevant sur son pas-

sage l'accueil le plus chaleureux de la population. Sa Majesté a ensuite descendu toute la ligne des boulevards. La foule se pressait si serrée autour de sa voiture, que l'Empereur a dû traverser au pas l'espace compris entre la caserne du Prince-Eugène et la Porte-Saint-Denis. C'est au milieu des vivats les plus enthousiastes que Sa Majesté a poursuivi sa route jusqu'à la Madeleine.

« A sept heures, l'Empereur rentrait aux Tuileries. »

L'Opinion a reçu des nouvelles d'après lesquelles les négociations entre le saint-siège et la mission mexicaine seraient interrompues. Mgr Meglia serait rappelé du Mexique, et la mission mexicaine quitterait Rome.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M^{me} GAULTIER-BRIÈRE a l'honneur de faire savoir qu'elle ouvre un externat, pour les jeunes filles, rue de Bordeaux, n° 9, à Saumur.

La maison, située dans un des plus beaux quartiers de la ville, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la salubrité, du confortable et de l'agrément.

Les enfants qui seront confiées à M^{me} Gaultier, recevront de sa part les soins les plus assidus, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, et trouveront près d'elle toutes les sollicitudes de la mère de famille.

M^{me} Gaultier-Brière recevra également des pensionnaires. (260)

BULLETIN FINANCIER.

La rente touche au cours de 66 fr., et, quel que soit le découragement des acheteurs, il n'est pas possible que la demande ne se réveille pas. Les actions de nos chemins de fer ont toutes fléchi dans une proportion sensible, et leur taux de capitalisation est assez bas pour attirer l'attention des capitalistes. La position de place, qui est la principale cause de la baisse, doit déjà s'être bien modifiée, et nous croyons qu'il y aurait même de l'imprudence de la part des vendeurs à augmenter leur découvert.

On sait les raisons particulières qui ont entraîné les actions de Lyon dans un mouvement de baisse considérable. Il existe maintenant sur cette ligne un grand nombre de titres flottants, et il ne faut pas s'étonner de la voir à 835. Les autres chemins, sur lesquels il n'existe pas un déclassement semblable, sont calmes, et tendent plutôt à fléchir.

Les chemins étrangers continuent à être offerts. Le Nord de l'Espagne a été surtout maltraité cette semaine. Les Lombards, qui résistaient assez bien jusqu'à présent à la baisse, ont été atteints à leur tour, et ont fléchi à 485.

Le Mobilier français, qui avait fait bonne contenance pendant les premiers jours de la semaine, est entrainé à 725. Il s'est relevé à 730. Le Mobilier espagnol, dont l'assemblée générale a eu lieu samedi à Madrid, est très-faible; il subit la solidarité de la baisse qui sévit sur toutes les valeurs espagnoles.

L'emprunt mexicain était tombé au-dessous de 45; mais il s'est relevé hier à 46 5/8 au comptant et 46 1/2 pour fin courant. Les Obligations mexicaines étaient calmes à 520. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

Commune de Bagnoux.

1^o Belle propriété, comprenant maison de maître, cour plantée, très-bon jardin et vigne réservés; maison de fermier, bâtiments d'exploitation et terre labourable; le tout en un ensemble, clos de murs et de douves, canton de Terrefort.

2^o Au même canton, 33 ares de terre labourable et maison.

3^o Au même canton 1 hectare 33 ares de terre labourable et maison.

4^o Maison bourgeoise et clos de vigne, de 1 hectare 27 ares, au Pont-Foucharde.

5^o Autre maison bourgeoise, jardin et vigne, de 55 ares, au Pont-Foucharde.

6^o Clos de vigne, de 2 hectares 22 ares, en plein rapport, près Montaglan.

Commune de Distré.

7^o Clos de vigne avec maison et pressoir, de 2 hectares 20 ares, au canton de Pocé.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Présentement,

JOLIE PETITE MAISON de campagne, meublée ou non meublée, rue Juive, commune de Villebernier.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE
OU A LOUER

Meublée ou non meublée,

LA JOLIE

HABITATION DE LA CONTERIE

Située commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), à 25 minutes d'un express, à 6 heures de Paris.

Pelouses, vignes, prairies, pièce d'eau, bosquets, fruits de toutes espèces, contenance 6 hectares.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M^e DURAND, notaire.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT. LE CHATEAU DE BRON

Sur le bord du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M. MATHIEU, à Thouars. (533)

TROIS MAISONS

A VENDRE Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après faillite.

Le mardi 27 juin 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison de M. Nussard, rue Saint-Jean, n° 8, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la faillite dudit sieur Félix Nussard, négociant, demeurant à Saumur, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, quantité de draps, serviettes et nappes, armoires, commodes, pendules, glaces, secrétaires, guéridons, fauteuils, chaises, effets à usage d'homme et de femme, table de nuit, tables à manger, buffet, casiers et cartons de bureau, quantité de bons vins rouge et blanc, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Ruelle du Petit-Pré;

Mise à prix..... 500 fr.

Plusieurs morceaux de VIGNE, avec Pavillon, au Clos-Poinçon;

Mise à prix... 100 fr. les 5 a. 50 c. S'adresser audit notaire. (276)

A VENDRE

Un jeune et beau levrier, âgé de deux ans, race pure, ayant appartenu à M. GAY, inspecteur d'assurances.

S'adresser à M. BOUQUET, maître d'hôtel à Bouillé-Lorets, près Thouars, qui se trouvera à l'hôtel d'Anjou, à Saumur, le samedi 1^{er} juillet. (287)

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (268)

A LOUER

Pour le 24 juin 1865,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

A CÉDER

Pour la Teussaint 1865, ou la Saint-Jean 1866.

UNE AUBERGE

Située au Chapeau,

Commune de Saint-Lambert, Avec une belle clientèle, jeu de boule, billard, écurie, 4 chambres à coucher, etc. S'adresser à M. POIRIER, propriétaire. (264)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (235)

A LOUER

Pour le 15 octobre 1865,

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 10, avec écurie, remise, cour, pompe, caves, etc.

S'adresser à M. GIRAULT, pharmacien, rue Royale, Saumur. (190)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1865,

UNE PORTION DE MAISON,

PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

LA VILLE DE SAUMUR,
Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonnat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 22 JUIN.			BOURSE DU 23 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 35	»	»	66 47	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 65	»	35	95 50	»	15
Obligations du Trésor.	450	»	»	456 25	6	25
Banque de France.	3590	»	10	3595	5	»
Crédit Foncier (estamp.).	1250	»	5	1260	10	»
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	700	»	»	692 50	»	7 50
Crédit Mobilier.	728 75	3	75	733 75	5	»
Comptoir d'esc. de Paris.	897 50	2	50	901 25	3	75
Orléans (estampillé).	815	»	»	821 25	6	25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1066 25	1	25	1070	3	75
Est.	503 75	»	»	505	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	840	»	1 25	842 50	2	50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	578 75	»	»	»	»	»
Ouest.	525	»	»	582 50	3	75
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	»	»	»	523 75	»	1 25
Canal de Suez.	450	»	»	1635	»	»
Transatlantiques.	»	»	»	452 50	2	50
Emprunt italien 5 0/0.	66 75	»	»	500	»	»
Autrichiens.	416 25	1	25	66 80	»	05
Sud-Autrich.-Lombards.	485	»	2 50	412 50	»	3 75
Victor-Emmanuel.	308 75	»	»	488 75	3	75
Russes.	»	»	»	310	1	25
Romains.	250	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	461	1	»	245	»	5
Saragosse.	325	»	»	467 50	6	25
Séville-Xérés-Séville.	102	»	50	330	5	»
Portugais.	207 50	7	50	102 50	0	50
				216 25	8	75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315 25	»	»	315	»	»
Orléans.	304 50	»	»	304	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 25	»	»	303 25	»	»
Ouest.	299	»	»	298 75	»	»
Midi.	298 75	»	»	298 75	»	»
Est.	296 25	»	»	296 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.